

# Soutien pour la reprise des leçons d'éducation physique

(édité et élaboré sur la base des documents de la CRTS-EPS)

## 1) Introduction

Par sa déclaration du 29 avril 2020, le Conseil fédéral a délégué aux cantons la responsabilité des mesures pour la reprise de l'enseignement présentiel de la scolarité obligatoire. Par la suite, de nombreux papiers et soutiens ont émergé, mettant au jour l'ignorance relative des particularités de l'enseignement du sport avec ses formes d'enseignement et son utilisation de matériel.

Après consultation de divers documents, l'ASEP a décidé d'éditer le présent document sur la base du papier de la *Commission « Éducation physique et sportive »* de la *Conférence romande et tessinoise du sport (CRTS-EPS)*. Ont été pris en considération les mesures et communiqués de presse des offices et fédérations déterminants. Cette prise de position vise à informer les autorités cantonales, les directions d'école et les enseignants en EPS sur les conditions qui régissent la reprise de l'enseignement présentiel.

## 2) Principes

L'éducation physique et sportive (EPS) fait partie des disciplines scolaires qui seront enseignées dès la réouverture des écoles, le 11 mai 2020. Il est de la responsabilité de chaque établissement scolaire et de ses enseignant-e-s généralistes ou spécialistes (MEP) de tout mettre en œuvre pour assurer les trois leçons d'EPS. Son enseignement demande des adaptations dans l'organisation des leçons et dans le choix des disciplines sportives et des activités pratiquées de manière à respecter les directives de l'OFSP

## 3) Recommandations pour les leçons d'EPS

### a. Généralités

- Les **enseignants** doivent respecter les règles sanitaires de l'OFSP.
- La règle des 2 mètres de distanciation sociale s'applique aux enseignants.

Pour tous les **élèves** :

- La règle des 2 mètres de distanciation sociale est abandonnée entre les élèves.
- La règle du regroupement maximum de 5 personnes est abandonnée entre les élèves.
- Les contacts physiques entre les élèves sont à éviter.

b. Lieux d'enseignement

- Les salles de sport sont ouvertes et accessibles aux élèves et aux enseignant-e-s.
- Les infrastructures sportives extérieures sont ouvertes et accessibles aux élèves et aux enseignant-e-s.
- Les vestiaires sont ouverts et accessibles aux élèves et aux enseignant-e-s.
- Les douches sont accessibles aux élèves et aux enseignant-e-s.
- Les piscines scolaires sont ouvertes et accessibles aux élèves et aux enseignant-e-s.
- Il faut privilégier, dans la mesure du possible, les leçons d'EPS à l'extérieur.
- En cas de problèmes liés aux infrastructures telles que l'éloignement ou les dimensions de la salle de sport, les leçons d'EPS peuvent être dispensées dans les préaux ou, en cas de mauvais temps, dans la salle de classe ou autres bâtiments couverts, par exemple selon le programme « L'école bouge ».

c. Disciplines sportives et activités enseignées

- D'une manière générale, les activités imaginées et proposées par les enseignant-e-s pendant la période d'enseignement à distance peuvent être utilisées. Il faut pratiquer uniquement les disciplines sportives et activités qui n'occasionnent pas de contacts physiques entre les élèves.

**4) Disciplines sportives et activité sans matériel et sans contact physique à privilégier :**

- Danse ;
- Athlétisme (courses) ;
- Course d'orientation ;
- Entraînement de condition physique ;
- Entraînement de la coordination ;
- Petits jeux.

**Autres disciplines sportives et activités avec matériel, mais sans contact physique :**

(les mains doivent être nettoyées/désinfectées avant et après l'utilisation du matériel)

- Jeux collectifs sans contact physique (volleyball, tchoukball, baseball) ;
- Jeux de renvoi ;
- Exercices techniques avec du matériel ;
- Jeux et exercices avec échange de balles, frisbees, etc.

**5) Disciplines sportives et activités à éviter :**

- Jeux de lutte ;
- Spots de combat ;
- Jeux collectifs avec contacts physiques (basketball, football, handball, unihockey, waterpolo etc.) ;

## 6) Informations supplémentaires sur les contenus d'enseignement

Des mesures de comportement supplémentaires sont contenues dans les concepts de protection soumis à l'OFSP et à Swiss Olympic par les fédérations nationales. Elles sont spécifiques à chaque discipline sportive et proposent différents points de vue :

- [Swiss Olympic ; concepts de protection des fédérations nationales :](#)

Sites Internet regroupant des idées pour l'enseignement à distance :

- [ASEP:](#)
- [Loop-it:](#)
- [mobilesport.ch:](#)
- [L'école bouge:](#)
- [Activdispens:](#)

## 7) Mesures d'hygiène

d. Les mesures d'hygiène suivantes - édictées par l'OFSP - sont à appliquer :

- Se laver les mains avant et après chaque leçon d'EPS ou en cas de contact fortuit.
- Proscrire les poignées de mains « shake hands, high five, checks » entre les élèves.
- Les salles de sport, les vestiaires et les douches doivent être nettoyés régulièrement.
- Les surfaces, les interrupteurs, les poignées de porte et de fenêtre, les rampes ainsi que les infrastructures sanitaires et les lavabos doivent être nettoyés à intervalles réguliers, si possible plusieurs fois par jour.
- Les locaux doivent être aérés de manière régulière et suffisante.

## 8) Organisation et sécurité

- Les directives et les mesures de sécurité des disciplines sportives édictées par les cantons restent à tout moment en vigueur (bibliographie : cf. directives cantonales).
- La prévention des accidents joue un rôle particulièrement important.
- Les activités présentant un haut risque de contagion doivent être évitées ; p. ex. celles impliquant un contact physique étroit ou de grands rassemblements tels que les activités regroupant toute l'école, les camps, etc.
- Comportement en cas d'accident : les directives et recommandations cantonales ainsi que les dispositifs et gestes de premiers secours restent en vigueur (cf. directives cantonales).

## 9) Liste des mesures et autres informations

- [Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus \(COVID-19\)](#)
- [OFS, plan de protection pour la reprise de l'enseignement présentiel](#)
- [CDIP, communiquées de presse](#)
- [FAQ : coronavirus et comportements à adopter](#)
- [Swiss National COVID-19 Science Task Force](#)
- [LCH: 200430 Medienmitteilung LCH zu den Covid-19](#)

Bürglen, 3 mai 2020

Pour le CC de l'ASEP

Ruedi Schmid

Président de l'ASEP